

À propos de la Fondation



C'est un organisme à but non lucratif, créé en 1988 et composé de bénévoles provenant des municipalités du Bas-Saguenay, de Ferland-et-Boilleau et de l'arrondissement La Baie.

Ces bénévoles recueillent des fonds et veillent à ce qu'ils soient utilisés de façon judicieuse et le plus efficacement possible.

La mission de la Fondation de l'Hôpital de La Baie des Ha ! Ha ! est de contribuer à l'amélioration de la qualité des services et des soins dispensés à notre population, par le personnel du CIUSSS Saguenay—Lac-Saint-Jean, Hôpital de La Baie.

Les fonds recueillis permettent à l'établissement d'augmenter la qualité et la sécurité des services par l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie.

La Fondation participe également au développement de nouveaux services, au rehaussement de la qualité de vie des personnes hébergées au CIUSSS Saguenay—Lac-Saint-Jean, Hôpital de La Baie et à l'amélioration des conditions de travail des employés.

30 ans, la Fondation a subventionné pour plus de 2 000 000.00 \$ en équipement et ou projets spéciaux au CIUSSS Saguenay—Lac-Saint-Jean, Hôpital de La Baie.

Description des prix

4 crédits-voyages d'une valeur de 3 000.00 \$
Vers la destination de vos rêves !!!



Tirage le 6 décembre 2019

Valides jusqu'au 6 décembre 2020

LOTO

vacances
2019

Offrez-vous un
voyage de rêve !



Et aidez la Fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha ! Ha !



4 crédits-voyages
de 3 000.00 \$



VOYAGE STÉPHAN
VALOIS
Destination satisfaction



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay—
Lac-Saint-Jean

Québec



Cette année, la Fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha ! Ha ! en collaboration avec les installations du territoire de La Baie—Bas-Saguenay, poursuit son activité de Loto-Vacances, un concours qui vous est exclusivement destiné et qui pourrait vous permettre de faire le voyage de vos rêves !

Nous vous invitons à parcourir ce dépliant qui vous informera des modalités de ce concours. Allez ! Laissez-vous tenter... et bon voyage !!!

PRIX À GAGNER

1. À compter de 2019, la Fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha ! Ha ! fera tirer 4 crédits-voyages d'une valeur de 3 000.00 \$ chacun pour un total de 12 000.00 \$ en prix.
2. Chaque crédit-voyage est échangeable chez Voyage Stéphane Valois, situé au 704, boul. Talbot à Chicoutimi. Les frais suivants ne sont pas inclus dans le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie des pays, s'il y a lieu, les assurances, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles.
3. Le crédit-voyage doit être utilisé en totalité sur une période d'un an suivant la date où il a été gagné.
4. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.
5. Les crédits-voyages ne sont pas monnayables et les taxes (provinciale et fédérale) sont incluses dans les montants des crédits-voyages à gagner.
6. Les crédits-voyages peuvent être transférables en totalité seulement et un seul transfert sera accepté. La personne gagnante devra signer un document préparé à cet effet afin d'officialiser le transfert du prix.
7. Chaque crédit-voyage est applicable sur le voyage au choix du gagnant suivant une entente avec Voyage Stéphane Valois. Le gagnant pourra donc choisir la destination, le nombre de personnes, la date et la durée et devra, le cas échéant, déboursier la différence à Voyage Stéphane Valois si le coût est plus élevé.
8. Le gagnant qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.

DATE DES TIRAGES ET RÉCLAMATION DES PRIX

9. Le tirage des 4 crédits-voyages aura lieu le 6 décembre 2019 dans le hall de l'Hôpital de La Baie
10. Les prix doivent être réclamés dans les 30 jours suivants le tirage.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

11. Les personnes éligibles à la Loto-Vacances sont : les employés du CIUSSS Saguenay—Lac-Saint-Jean, Hôpital de La Baie, les bénévoles du CIUSSSSLSJ, Hôpital de La Baie et de la Fondation (incluant les membres du conseil d'administration) et les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSSSLSJ, Hôpital de La Baie.
12. De plus, pour être admissible, il faut être âgé de 18 ans et plus.

13. Si 90 jours avant le tirage la Fondation n'a pas vendu tous les billets, la vente à d'autres personnes que celles énumérées à la clause 11 sera possible, toutefois en respectant la clause 12.

MODE DE PARTICIPATION

14. Les 152 billets disponibles sont numérotés de 001 à 152.
15. L'achat d'un billet au coût de 156.00 \$ est final et non remboursable.
16. Pour participer à Loto-Vacances, chaque participant doit inscrire son nom et ses coordonnées sur le formulaire à cette fin.
17. Les billets peuvent être payés selon différentes modalités (voir formulaire de paiement ou formulaire de renouvellement).
18. L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet, et ce, en toute situation qui pourrait arriver en cours d'année. Les employés du CIUSSSSLSJ, Hôpital de La Baie qui se prévaudront de la déduction à la source devront en assurer le paiement en entier, et ce, même advenant un départ ou une absence prolongée de son travail. De même, la personne gagnante lors d'un tirage doit évidemment assumer la totalité de son engagement si le mode de paiement du billet était échelonné.
19. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages.
20. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.

CONDITIONS GÉNÉRALES

21. Tout conflit sera soumis au conseil d'administration de la Fondation qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision.
22. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou photocopié sera annulé.
23. La Fondation et Voyage Stéphane Valois ainsi que tout intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
24. Ce tirage ayant pour but le financement de la Fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha ! Ha !, une portion correspondant à 50 % du prix du billet est attribuable à un don fait en faveur de l'organisme et un reçu fiscal correspondant à 50 % du prix du billet sera émis à l'acheteur.
25. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage à utiliser si requis, son nom, photographie, image, voix, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
26. L'utilisation du générique masculin a pour but de faciliter la lecture.
27. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha ! Ha ! au (418) 544-3381 poste 350.
28. Le participant à la Loto-Vacances reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprendre les modalités et confirme son admissibilité.

Bonne chance !